

Recouvrement des factures par Prélèvement CH-DD de base (Swiss COR1 Direct Debit) de PostFinance SA

Le prélèvement automatique, c'est pratique et cela simplifie vos paiements de fin de mois.

Vous aussi, vous souhaitez que vos factures soient directement débitées de votre compte ?

Urbagaz vous offre cette possibilité. **Il vous suffit de compléter le formulaire ci-dessous et de nous le retourner.**

Autorisation de paiement avec droit de contestation

Bénéficiaire : **Urbagaz SA**
Rue de la Poste 2
1350 Orbe

RS-PID 4110100000633112

Par la présente, j'autorise Postfinance, jusqu'à révocation, à prélever sur mon compte les montants dus au bénéficiaire de la facture ci-dessus.

Si mon compte ne présente pas la solvabilité nécessaire, PostFinance est autorisée à contrôler le solde à plusieurs reprises en vue d'exécuter le paiement, mais n'est pas tenue d'effectuer le débit.

Chaque débit du compte est notifié au client par PostFinance sous la forme convenue avec lui (p. ex. via extrait de compte). Le montant débité est remboursé au client si, dans les 30 jours qui suivent la date de notification, je transmets à PostFinance une opposition sous forme contraignante.

Que se passe-t-il ensuite ?

- vous recevez vos factures comme d'habitude,
- à la date d'échéance, le montant est débité de votre compte,
- vous disposez de 30 jours pour contester le montant prélevé et vous faire rembourser très facilement.

N° d'abonnement
(sur votre facture)

N° de client
(sur votre facture)

Nom

Prénom

Rue, n°

NPA, Localité

Tél

E-mail

Titulaire du compte

IBAN (compte postal)

Lieu, date

Signature(s) *

* Signature du mandant ou mandataire du compte postal. Deux signatures sont requises en cas de signature collective.